

le programme pour la construction de logements et d'activités commerciales se poursuit

Actuellement superficière de différentes parcelles communales, la Fondation de Beaulieu cèdera ses droits sur deux d'entre elles (halles rurales et Front Jomini). La Municipalité souhaite en effet accorder, sur sa parcelle nord, un nouveau droit de superficie pour la construction de logements et valoriser le Front Jomini avec des activités complémentaires à celles de la Fondation. A La Sallaz, une démarche similaire est envisagée avec une société immobilière souhaitant ériger un bâtiment à l'ouest de la station m2.

Les réflexions menées dans le but d'optimiser et de pérenniser les activités de congrès et d'expositions sur le site de Beaulieu ont conduit les différents acteurs impliqués à réexaminer l'organisation foncière du site. Dans cette optique, le droit distinct et permanent de superficie (DDP) de la Fondation de Beaulieu sera modifié, le secteur des halles rurales d'une superficie de plus de 9'000 m² étant octroyé à la fondation Anlagestiftung der UBS für Personalvorsorge (Fonds de placement de l'UBS pour la prévoyance en faveur du personnel). Une centaine de logements y sera construit dont un bon tiers destiné aux personnes âgées (projet Beaulieu-Bonacasa) dès l'accord du Conseil communal.

Le secteur Jomini sera rétrocédé à la Ville de Lausanne, qui souhaite valoriser, en étroite collaboration avec la Fondation de Beaulieu, les terrains du Front Jomini, en les cédant à un investisseur privé sous la forme d'un DDP. Le futur investisseur devra s'engager à réaliser des activités complémentaires à celles de la Fondation de Beaulieu, principalement par un programme hôtelier et de restauration. Ce projet pourrait voir le jour en 2011.

à proximité de la station m2 de La Sallaz: logements, commerces et parking

A proximité ouest du m2, le plan partiel d'affectation prévoit un bâtiment-socle dont l'altitude est limitée au niveau de La Sallaz (niveau des accès à la station) qui peut être surmonté d'une construction haute. Pour permettre à la société immobilière Wadimo de réaliser cette construction, la Municipalité souhaite lui accorder un droit de superficie sur quelque 3'000 m² de sa parcelle communale. La société Wadimo, déjà propriétaire de l'immeuble Migros à la Sallaz, appartient à UBS Fund Management (Switzerland) A.G. Elle a son siège à Lausanne.

L'ensemble des constructions abritera un parking de 120 places (au maximum) destinées à remplacer une partie du stationnement existant sur le plateau de La Sallaz et des affectations répondant aux nouveaux besoins du quartier (logements, commerces). La hauteur de la partie supérieure des constructions, limitée à 10 m. (3 niveaux) selon le plan d'affectation en vigueur, sera portée à 16 m. (5 niveaux) par un addenda en cours de procédure.

La direction de la culture, du logement
et du patrimoine

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Silvia Zamora,
directrice de la culture, du logement et du patrimoine, tél. 021 315 42 00**

Les préavis n° 2007- 60 et 2007-61 se trouvent sur www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 29 novembre 2007